



Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

29 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heure,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 29

VOTANTS : 38

Etaient présents :

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David (Coullons), Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

Mme Agogué	à M. Rougeron
M. Nicolas	à M. Boucher
Mme Flandry	à M. Colpin
Mme Riby	à Mme Roger
M. Damon	à M. Chevré
Mme Devernois	à Mme Bourdin
M. Greuin	à Mme de Metz
Mme Rabourdin	à Mme Casteran-David
M. Bichon	à Mme Chambon

Etaient absents excusés :

M. Pressoir
Mme Le Hardy

Etait absente :

Mme Perron

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/020

OBJET : Budget annexe GEMAPI : décision modificative n°1

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le budget primitif 2024 voté le 15 décembre 2023,

Afin de pouvoir mandater la somme de 25,00 € relative à un dégrèvement sur la Taxe Gemapi, il convient d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>Chapitre 011</i>	<i>Charges à caractère général</i>	-25,00 €
617 - 01	Etudes et recherches	-25,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-25,00 €
<i>Chapitre 014</i>	<i>Atténuation de produits</i>	25,00 €
7391118 - 01	Autres rest. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	25,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25,00 €

Sur avis favorable de la commission des Finances du 19 mars 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 22 mars 2024,

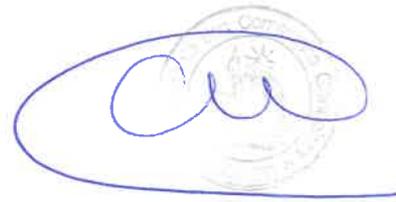
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 ci-dessus relative au budget annexe Gemapi,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette modification budgétaire et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 8 avril 2024

Le Président,
Francis Cammal

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 8 avril 2024*